

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 4 mars 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars à 18h30, le Conseil d'administration du CCAS de La Saulce, dûment convoqué le 26 février 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Roger GRIMAUD.

Sont présents Roger GRIMAUD, Jacques PUGLIA, Mélodie GAILLARD, Angéla SANCHEZ, Catherine MAILLET, Denise CORDONNIER, Martine ANDRE, Florent VIGLIETTI, Bernard HERBET

Sont absent excusés : Martine FLOUROU, José DABERT

Sont absents : Mickaël FAVAZZO, Carla BRITO DE MEDEIROS

Secrétaire de séance : Mélodie GAILLARD

Délibération n°2025-001 – Election du Vice-Président du C.C.A.S.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 à 9

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration procède, à l'élection en son sein d'un vice-président.

Ce Vice-Président est chargé de convoquer, présider le Conseil d'Administration en l'absence du maire, président de droit.

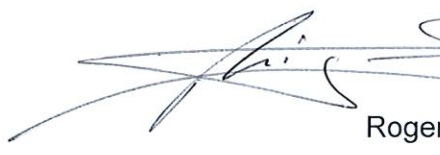
Le vote doit avoir lieu à bulletin secret.

Le président du CCAS demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidat : **Jacques PUGLIA**

- ✓ le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'**unanimité**, les pouvoirs ayant été exercés :
 - **décide** de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à un vote à main levée ;
- ✓ le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité, les pouvoirs ayant été exercés :
 - **élit** monsieur **Jacques PUGLIA**, en tant que Vice-Président du CCAS.

Le Président,


Roger GRIMAUD

